

Le Petit Journal

de Saint-Privat-en-Périgord



SOMMAIRE

Bien vivre sa dépendance
et sa perte d'autonomie

La vie communale

Conversation avec...

Les Britanniques en Dordogne



Le Mot du Maire

Nous voici donc arrivés en automne. L'épidémie de COVID a débuté en février et nous sommes obligés de vivre avec ce virus. Des cas avérés ont été diagnostiqués sur notre commune avec, malheureusement, le décès d'une personne âgée de 96 ans. J'adresse, au nom du conseil municipal, toutes nos sincères condoléances à la famille. Nos habitudes ont changé et nos comportements aussi. Le plus souvent en bien, avec un grand esprit de solidarité qui fait chaud au cœur, mais parfois aussi en mal, avec le rejet de l'autre et une anxiété qui se transforme vite en colère. Nous avons assisté malheureusement à une forte augmentation des tensions entre voisins et nous ne pouvons qu'en appeler à la raison et la tolérance. Cela ne doit pas nous faire oublier la formidable entraide, notamment envers nos anciens, qui s'est mis en place sur notre territoire. Un grand merci à tous

ceux qui se sont mobilisés et notamment à la commission santé - social du conseil municipal (présidée par Marie-Christine Andrieux et Anne-Marie Pierre et le soutien de Rémy Chaussade).

La rentrée scolaire s'est bien passée : les effectifs ont progressé grâce à l'arrivée de nouvelles familles à qui nous souhaitons la bienvenue. L'avenir est tourné vers l'écologie et la préservation de notre planète. La commune continue à s'engager vers les économies d'énergie. Nous allons réduire l'éclairage public, notamment en nuit profonde en ne le réservant qu'à la sécurité, en particulier aux carrefours dangereux. Nous allons étudier l'isolement des bâtiments publics et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures. Nous continuons à nous engager vers le zéro pesticide avec l'achat d'un désherbeur thermique.

Un nouveau système de ramassage des

déchets, imposé par le syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) va être mis en place.

Il va bousculer nos habitudes et surtout diminuer les points de collecte des déchets. Le SMD3 s'est engagé à mettre en place un système adapté aux personnes en perte d'autonomie. La mairie sera vigilante sur sa mise en place et est prête à instaurer toutes les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour finir sur une note positive les fêtes de fin d'année approchent. Le père Noël des enfants aura lieu le 12 décembre à St-Privat-des-Prés et le repas des anciens le 13 décembre à St-Antoine-Cumond. Les personnes âgées de St-Antoine se réjouissent déjà de faire la connaissance de leurs congénères de Festalemps et de St-Privat. Ceux qui ont choisi le colis, se le verront porter à domicile juste avant Noël.

Bonne fin d'année à tous. Prenez soin de vous.

Pascal Roussie-Madal

Les honneurs à un ancien conseiller municipal



Le vendredi 10 juillet le maire, Pascale Roussie-Nadal a remis la médaille des 20 ans de loyaux services rendus à la commune à Maxime Chaume.

Une médaille bien méritée après 4 mandats électoraux effectués à ses côtés ! Les anciens conseillers de ces différents mandats ainsi que les nouveaux conseillers municipaux avaient été conviés pour partager un verre de l'amitié avec lui ■

Commémoration du 8 mai



Le 8 mai 2020 la commune de Saint-Privat-en-Périgord a célébré la victoire de 1945 et honoré la mémoire de nos morts pour la France de manière restreinte comme l'avait annoncée le ministère des armées compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement.

C'est donc sans public et en présence d'un seul porte-drapeau que le Maire Pascale Roussie-Nadal a déposé une gerbe au monument aux morts de Saint-Privat-des-Prés ■

Boulangerie à Saint Antoine-Cumond



Bientôt une nouvelle boulangerie à Saint-Antoine-Cumond.

Depuis 2009, Mr et M^{me} ALEXANDRE ont repris la boulangerie anciennement tenue par Mr VERGNAUD à Saint-Antoine.

Les Antonins peuvent y trouver quotidiennement du pain mais aussi le journal, du tabac, des timbres ou encore quelques articles d'épicerie. Ce couple de boulangers souhaite accueillir sa clientèle dans un lieu plus moderne et plus convivial.

En 2019, la Mairie de Saint-Privat-en-Périgord leur a donc présenté un projet visant à transformer une ancienne grange en local commercial. Celui-ci se situera dans la bâtisse autrefois occupée par les services techniques de Saint-Antoine.

Avec une surface d'environ 100 m² et un grand parking juste devant, les futurs clients trouveront là un commerce accueillant, répondant à toutes les nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité.

Le bâtiment sera rénové dans le style du pays et sera facilement identifiable en tant que commerce. Cela contribuera à animer le cœur du village de Saint-Antoine ■



Gestion du COVID



Annulation des festivités : Les fêtes estivales ont toutes été annulées.

Mise en place d'aide aux courses pour les aînés :

Dès la mise en place du confinement, la délégation du social et de la santé a contacté les aînés, leur proposant (s'ils n'avaient aucune aide familiale ou voisinage) de faire leurs courses alimentaires et de se rendre à la pharmacie. C'était aussi l'occasion de soutenir les personnes isolées.

Fabrication des masques :

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour fabriquer les masques. La distribution a été assurée au moment du déconfinement à chaque habitant de la commune.

Prestation des commerçants :

- L'épicerie et la boulangerie ont maintenu leur porte ouverte et ont été d'une grande aide pour assurer la distribution de leurs produits aux habitants.

- Le Relais 24 a innové la mise en place des plats à emporter qui a eu un franc succès. Depuis sa réouverture, le restaurant a maintenu cette prestation. Tél : 05 53 91 20 89

La navette :

Suspendue lors du confinement, elle a repris sa route sur Ribérac le dernier vendredi de chaque mois (sauf en décembre où elle circule le vendredi qui précède Noël).

Les rendez-vous :

- St-Privat, Place de la mairie à 9h05
- St-Antoine, Place de la mairie à 9h20
- Festalemps, Place de la salle des fêtes à 9h30

Gestion de la deuxième vague :

Un décès et plusieurs cas avérés fin septembre. Les cas contacts ont été immédiatement avertis, isolés et testés ■

Le SMD 3 met en place un nouveau système de traitement des déchets ménagers.

Comme vous le savez peut-être, d'ici trois ans, la Dordogne aura modifié le système de ramassage des déchets ménagers. L'objectif affiché est de diminuer la quantité des déchets ultimes (poche noire).

Cette mission a été confiée au Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3). C'est une collectivité territoriale qui assure la collecte, le transport et le traitement des déchets en Dordogne. Notre commune fait partie de la première tranche et se voit donc imposer cette nouvelle formule dès 2021. Une première approche a été effectuée l'an dernier pour choisir les points de collecte.

Le nouveau conseil municipal a repris le dossier et à l'occasion de deux nouvelles rencontres avec le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne, nous avons parcouru la commune afin de déterminer la faisabilité des emplacements. Pour cela nous avons pris en compte l'implantation de la population afin de répartir au mieux les plateformes futures.

Cependant les contraintes imposées par le nouveau système de récupération nous obligent à revoir certains emplacements. En effet le véhicule automatisé change de gabarit et passe de 17 à 33 tonnes. Il va sans dire que certains axes trop étroits lui seront interdits.

De plus, la présence de lignes électriques ou bien d'arbres importants pose problème pour la rotation du bras de levage. Par ailleurs, pour assurer la sécurité des usagers, il est préférable de se positionner sur un lieu visible et assez conséquent pour stationner un véhicule (nos routes sont sinueuses et étroites).

Un autre paramètre a été pris en compte : le côté visuel et la présence du patrimoine local.

Enfin et c'est un aspect particulièrement important, pour les cas où les emplacements choisis n'appartiennent pas à la commune, il faut obtenir l'autorisation des propriétaires (sous forme de bail) ■

Ce qui va changer pour vous

Les points de collecte seront moins nombreux, mais vous pourrez utiliser n'importe lequel (pourvu que la benne souhaitée ne soit pas complète).

Les bennes, toujours visibles, sont plus imposantes mais plus fixes et rangées, en ligne ou en îlots.

A ce sujet, il y a trois possibilités d'installation

Les containers sont connectés pour solliciter un ramassage dès qu'ils sont pleins.

Quand le projet sera définitivement arrêté, vous recevrez d'autres informations utiles (emplacements, fonctionnement...).

Le SMD 3 s'est engagé à prévoir un circuit particulier pour les personnes

pour vous inscrire au SMD3 et nous ne pouvons faire autrement que de vous encourager à créer votre compte.

Si vous n'avez pas reçu de courrier prenez contact avec le service client du SMD3 au 09 71 00 84 24.

Cela vous sera indispensable pour continuer à traiter vos déchets.



Aérienne (1)



Semi enterrée (2)



Enterrée (3)

Le coût d'une plateforme de type (1) est estimé à 15 000 € ; le financement et les travaux sont gérés par la « SMD3 ».

Celui de type (2) coûterait plus du double (fonction du sous-sol) ; le coût supplémentaire, c'est à dire au delà des 15 000 €, est à la charge de la commune. A ce jour nous n'avons pas envisagé le troisième type (3). Les points de collecte sont au nombre de 12 (à l'heure actuelle).

en perte d'autonomie. Le Conseil Municipal sera très vigilant sur la concrétisation et la pertinence de cette promesse. Notre population est très âgée et n'a pas toujours la possibilité de porter ses ordures ménagères vers des containers trop éloignés.

Comme vous pouvez le constater, il va falloir s'habituer à un nouveau fonctionnement.

Vous avez dû recevoir un courrier

Nous comptons sur votre esprit de solidarité.

Vous trouverez d'autres informations sur le site de la SMD3 :

<https://smd3.fr/> ■

Fleurissement des trois villages de notre commune



Avant l'embellissement



Après l'embellissement

Cette année, nous poursuivons le fleurissement de St-Privat-en-Périgord.

Le vendredi 21 juillet 2020, la commission chargée du fleurissement de nos villages animée par Denise RAGOT a accueilli Carole DARTENCET du Pôle paysager de Dordogne. La commission a contacté cette spécialiste des villages fleuris pour bénéficier de son expérience et de ses conseils.

Lors de sa visite, accompagnée des

membres de la commission auxquels se sont joints les agents techniques de la commune, nous avons parcouru les trois sites :

- SAINT-PRIVAT-DES-PRES,
- FESTALEMPS
- et SAINT-ANTOINE-CUMOND

pour lesquels Carole DARTENCET doit réaliser des simulations de fleurissement et de végétalisation et nous les adresser prochainement.

Nous étudierons ses propositions avec le plus grand intérêt. ■

Achèvement de travaux

C'est avec un réel plaisir que nous pouvons découvrir la façade restaurée de l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond.

Ces travaux ont permis de mettre à jour la pierre qui était recouverte de crépi.

La restauration extérieure du bâtiment redonne un cachet à l'édifice qui accueille depuis plusieurs années les associations et qui sert également de cadre à des manifestations festives et culturelles. A l'arrière du bâtiment, toujours 2 logements



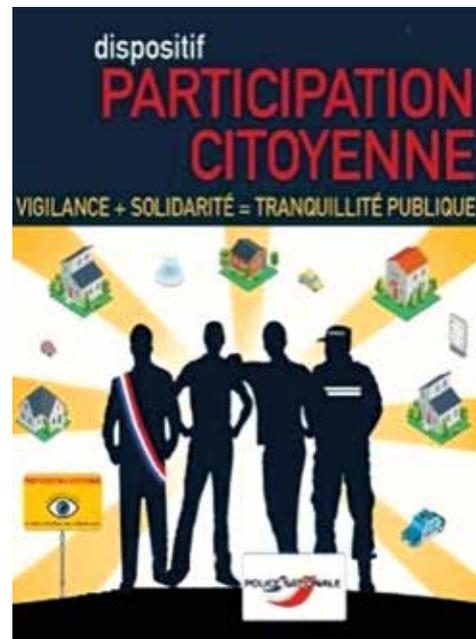
sociaux, dont un en cours de rénovation par nos agents municipaux. ■

Amélioration de la signalisation

Pour faciliter l'accès et l'orientation dans notre commune, nous étudions des solutions à mettre en place sur la D5 et à l'entrée de chacun de nos trois villages. Le but de cette signalisation est de permettre de situer efficacement et rapidement les services publics, les

églises, les commerces, les musées et les bibliothèques. L'amélioration de la signalisation devrait également permettre d'attirer les visiteurs, les vacanciers, qui pourront découvrir plus facilement notre patrimoine architectural et culturel souvent méconnu. ■

Mise en garde contre la recrudescence des cambriolages



La structure participation citoyenne animée par Jean-Marie TALON nous informe que la Gendarmerie Nationale a constaté une recrudescence des cambriolages de maisons d'habitation sur les trois villages de la commune.

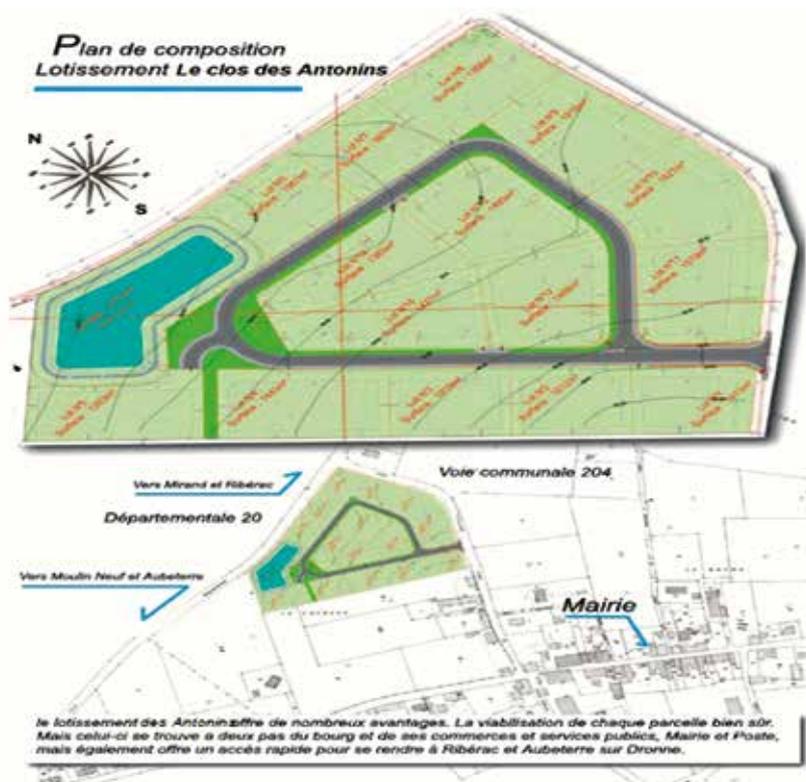
Il est recommandé de fermer toutes les issues de nos logements en cas d'absence de courte ou de longue durée.

Tout comportement inhabituel de personnes ou de véhicules circulant dans nos villages doit être signalé à la Gendarmerie Nationale ou à Jean-Marie TALON qui se chargera de faire remonter les informations aux autorités compétentes.

La sécurité de la population de nos villages, et plus particulièrement celles des personnes les plus vulnérables, doit-être l'affaire de tous. ■



Terrains à bâtir : Lotissement "Le Clos des Antonins"



La municipalité de Saint-Privat-en-Périgord propose à la vente 15 lots viabilisés.

Ces lots sont situés à proximité du bourg de St-Antoine-Cumond. Chaque lot est à 8 € le m².

Il contient une alimentation en eau, en électricité, le téléphone, le tout à l'égout ainsi que l'évacuation des eaux pluviales et l'éclairage public. Sur ces lots il est possible de construire sa maison principale ou secondaire ou bien encore un investissement locatif.

Toutefois, il faudra respecter le règlement du lotissement qui est consultable en mairie ■

ETAT CIVIL de Saint Privat en Périgord depuis novembre 2019

Décès survenus sur la commune

(*Décès survenu sur le site de la Meynardie du CHIRDD)

Janvier 2020 : Marc DUTIN* ; Robert Germain ; Léandre PRUNIER*

Mars 2020 : Pierrette BREBION ép DELAGE*

Avril 2020 : Jean-Marc ROUVEL ; Norbert REGNIER* ; Raymond DUPUY ; Susan NEWHEY ép BALL ; Frédéric CHATAIGNER*

Mai 2020 : Louise Alice Georgette MATHIEU

Juin 2020 : Clothilde Micheline BOUNY* ; Odette LANTERNE ép MAGE* ; Michel Maurice AYRAULT*

Aout 2020 : Simone DUPRAT* ; Camille BONNEFOND ép LAVIGNE* ; Jean Yves BRUDIEUX* ; Arlette ECLANCHER ép THIBAUT* ; Fernand Elie DEXANT* ; Marie Ange MARZIN ép RICHARD*

Sept. 2020 : André BERRY ; Yvonne Raymonde AIRAULT ; Janine Marie Florance Louise LAUTRETTE ép JACQUIN.

Décès de personnes de St-Privat-en-Périgord décédés hors commune :

Nov. 2019 : Raymond FARGEOUT

Déc. 2019 : Jean Claude BORDARIES*

Janvier 2020 : Dominique LANDRODIE ép GALOPIN

Février 2020 : Dominique Guy CHAUMENILLE* ; Pierrette Jeannine DOGUET ép VILPOUX

Mars 2020 : Emile CORRE

Avril 2020 : Anne-Marie Paulette THOMAS

Mai 2020 : Marie Louise MALAGOUT ép DUPUY ; Edouard Jacques BAUDOIN

Juin 2020 : Jean Marc BAYARD ; Max BARRAT

Juillet 2020 : Baya SID OTMANE ép DALI ; Yves James SAVIO ; Michel Pierre Gabriel BILLAT

Aout 2020 : James SKIVINGTON ; Yves René Gustave BROGNIART ; Solange MARTY ; Alain Claude Yvan MARTIN

Sept. 2020 : Andrée LAFRAIE ép BEUNE

Naissances :

Matthias Robert Philippe LACOUR le 08/12/2019

Kélya Yüna GUERIN JOUBERT le 18/12/2019

Isao MAURER le 09/04/2020

Roxane Aurélia ARABEYRE LAFFONT le 19/07/2020

Mariages à Saint-Privat-en-Périgord

Thomas Paul Matthieu DESMIDT et Lena Julie Elie LAVERGNE-DAVIAUD le 06/06/2020

Gaëtan Ludovic DUPUY et Emmanuelle Pascale Léone DUPONT le 28/08/2020

Patrice VITAL et Marie Michèle LISSANDREAU le 19/09/2020 ■

Rentrée scolaire



Les enfants ont repris le chemin de l'école le mardi premier septembre, très heureux de retrouver leurs camarades de classe lors d'une rentrée presque normale.

Ils ont de nouveau été accueillis par la directrice M^{me} Lorette Rodrigues qui revient de son congé maternité. Elle s'occupe des élèves du CE1 au CM2. Les élèves de PS au CP ont comme maître M^r Philippe Allard que certains connaissent déjà puisqu'il avait remplacé M^{me} Rodrigues l'année dernière. Sans oublier M^{me} Karine Tenes qui reprend sa place d'ATSEM.

Cette rentrée scolaire dans le contexte du Covid-19 est assurée dans le respect de différentes règles sanitaires.

Le port du masque est obligatoire pour les enseignants ainsi que le lavage des mains pour enseignants et élèves plusieurs fois dans la journée et l'aération des salles de classe ■

Conseils municipaux :

Vous trouverez le compte rendu complet des conseils municipaux en mairie ou sur le site internet de la commune.

■ 2 mai 2020 :

- Installation du conseil municipal
- Election du maire et des adjoints
- Délégations consenties au maire
- Lecture de la charte de l'élu local

■ 5 juin 2020 :

- Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Nouveaux tarifs transport scolaire
- Désignation de représentants à l'association Maires sans frontières

■ 10 juillet 2020 :

- Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.
- Création d'un emploi saisonnier

■ 24 juillet 2020 :

- Budget principal et budgets annexes
- Recrutement d'un vacataire
- Travaux de boulangerie

■ 18 Septembre 2020 :

- Redevance d'occupation du domaine public
- Demandes subventions associations
- Renouvellement contrat PEC. Création d'un emploi. Mise en place d'un temps partiel
- Désignation d'un délégué au SDE et d'un délégué au Syndicat Mixte rivières du bassin de la Dronne
- Proposition de convention d'archivage avec le Centre de Gestion de la Dordogne
- Assainissement ■

Commerces alimentaires ambulants sur la commune :

Nous vous annonçons la présence, à partir du dimanche matin 4 octobre 2020, et tous les dimanches, sur la place de la Mairie de St Antoine, d'une poissonnerie et d'une rôtisserie du nom de "Le Bras de l'Océan / Nos 2 L" tenues par M^{me} Stelling HYVERT.

Nous vous rappelons également la présence :

- D'un camion pizza « la Fringale » le mercredi de 18h à 20h30 à St-Privat-des-prés.
- Du boucher d'Aubeterre M. BOCQUIER le mercredi à 15h à St-Privat-des-prés.

- Du boucher de Ribérac M. Joubert le vendredi à 17h à St-Privat-des-prés.
- De M^{me} BEAUVAIS qui vend des légumes de la ferme le dimanche matin à St-Antoine-de-Cumond ■

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye - "CdC"

C'est quoi une CdC ?

Lorsque plusieurs communes présentent un même attachement et des intérêts communs pour un même territoire, elles peuvent décider de se regrouper afin de développer des actions et des projets en commun.

Pour ce faire, ces communes se rassemblent au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) que l'on appelle une Communauté de Communes (CdC).

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye a été créée en 1999 par le regroupement des 4 communes que sont : Saint-Aulaye, Puymangou, Festalemps et Saint-Antoine-Cumond. Saint-Privat-des-Prés a rejoint le groupe en 2001, Servanches en 2002, Chenaud, Parcoul et Saint-Vincent-Jalmoutiers en 2009 puis enfin La Roche Chalais en 2012. Dû à la fusion de certaines communes, notre CdC est aujourd'hui constituée de 6 communes représentant une population de plus de 6650 habitants.

Quel est le rôle de la CdC ?

La CdC a pour vocation de proposer et de réaliser des actions visant à favoriser le développement de son territoire. Il lui est attribué un certain nombre de compétences dans lesquelles elle va défendre les intérêts communs à l'ensemble des communes constituantes.

Quelles sont ses compétences ?

■ Aménagement de l'espace :

Il s'agit d'élaborer un document qui définit l'organisation de l'espace et l'évolution du territoire intercommunal dans la perspective d'un développement durable. Ce document s'appelle le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). La CdC a confié l'élaboration de ce document au Syndicat du SCOT Pays Périgord Vert. Cependant l'élaboration des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de la carte communale demeurent de la compétence des communes.

■ Développement économique :

Il revient à la CdC de réfléchir à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités présentes sur le territoire. La CdC se doit aussi d'élaborer une politique locale d'accueil et de

soutien aux activités commerciales, artisanales et touristiques. En ce sens, elle est responsable de l'animation des offices de tourisme locaux (St Aulaye et La Roche Chalais)

■ Service scolaire et périscolaire, jeunesse :

Le territoire intercommunal regroupe cinq écoles publiques qui représentent près de 450 élèves. Dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriale, la gestion des temps scolaires et périscolaires a été confié à la CdC. Ses missions comportent la gestion et l'entretien des bâtiments scolaires, l'organisation des services scolaires (personnel / équipement), la restauration scolaire (sauf pour La Roche Chalais), l'accueil et l'animation des services périscolaires (accueil hors temps scolaire + Point Accueil Jeunes).

■ Protection et mise en valeur de l'environnement :

Deux grands axes pour cette compétence, à savoir, le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif et la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers. La CdC a délégué au SMICVAL et au SMD3 la gestion des déchets.

■ Politique du logement et du cadre de vie :

La CdC du Pays de Saint-Aulaye, en partenariat avec la CdC du Pays Ribérocis, a élaboré un PIG (Projet d'Intérêt Général) visant à inciter les propriétaires à améliorer leurs biens immobiliers. L'amélioration doit porter sur la précarité énergétique et sur l'accessibilité et l'adaptation aux personnes à mobilité réduite.

■ Action sociale et santé :

Cette compétence se décline en trois volets, à savoir le portage de repas à domicile sous conditions, le service d'accueil de personnes âgées en famille d'accueil et l'accompagnement dans les investissements et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Aulaye.

■ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Il s'agit de la prise en charge de l'entretien et de l'aménagement de la Dronne mais aussi des écosystèmes aquatiques et des zones humides. La CdC a délégué cette compétence au SRB-Dronne (Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne).



La CdC adhère également au syndicat mixte Périgord Numérique en vue du déploiement de la fibre optique sur le territoire. Elle fait également partie de la plate-forme mobilité MOVER.

Comment fonctionne la CdC ?

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye compte 1 Directrice Générale des Services et 32 agents administratifs et techniques. Son budget annuel est de près de 4,4 millions d'euros. Elle est dirigée par son Président, par 3 Vices Présidents et par 19 conseillers communautaires.

Qui sont les nouveaux élus de la CdC ?

Suite aux dernières élections municipales le conseil communautaire a été renouvelé dans son ensemble. Ce nouveau conseil s'est ensuite réuni pour élire son Président et ses Vice-Présidents. Voici le résultat :

- Président : Yannick LAGRENAUDIE
- 1^{er} Vice-Président : Jean-Michel SAUTREAU, maire de La Roche-Chalais, en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de la communication
- 2^{ème} Vice-Présidente : Pascale ROUSSIE-NADAL maire de St-Privat-en-Périgord en charge du développement économique, du numérique et de l'habitat
- 3^{ème} Vice-Présidente : Angélyna HAURY, élue de La Roche-Chalais, en charge des affaires sociales et de la santé

Les conseillers communautaires :

1 représentant pour Servanches, 1 pour Parcoul-Chenaud, 10 pour La Roche-Chalais, **4 pour St-Privat-en-Périgord (Pascale Roussie-Nadal, Denise Ragot, Pierre de-Cumond, Rémy Chaussade)**, 6 pour St Aulaye, 1 pour st Vincent-Jalmoutier.

Les bureaux de la Communauté de Communes se situent à l'entrée du Parc de la Mairie de Saint-Aulaye. Il est acté que ces bureaux seront prochainement transférés sur La Roche-Chalais.

Vous pouvez contacter votre Communauté de Commune au 05 53 91 86 37 ■

La dépendance en France :

La dépendance se dit de « l'état de la personne qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible de recevoir, a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière »

(définition retenue par la loi du 24 janvier 1997 tendant à mieux répondre aux besoins des personnes âgées).

Le degré de dépendance est évalué sur la base de dix critères relatifs à la perte d'autonomie physique et psychique :

- Cohérence : converser ou se comporter de façon sensée.
- Orientation : se repérer dans le temps et l'espace.

- Toilette : se laver seul.
- Habillage : s'habiller, se déshabiller, se présenter.
- Alimentation : manger des aliments préparés.
- Élimination : assumer l'hygiène urinaire et fécale.
- Transferts : se lever, se coucher, s'asseoir.
- Déplacements à l'intérieur : mobilité spontanée, y compris avec un appareillage.
- Déplacements à l'extérieur : se déplacer à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport.

Selon le niveau de dépendance issu de ces critères, les individus sont classés en six « groupes iso-ressources » (Gir). Sont qualifiées de dépen-

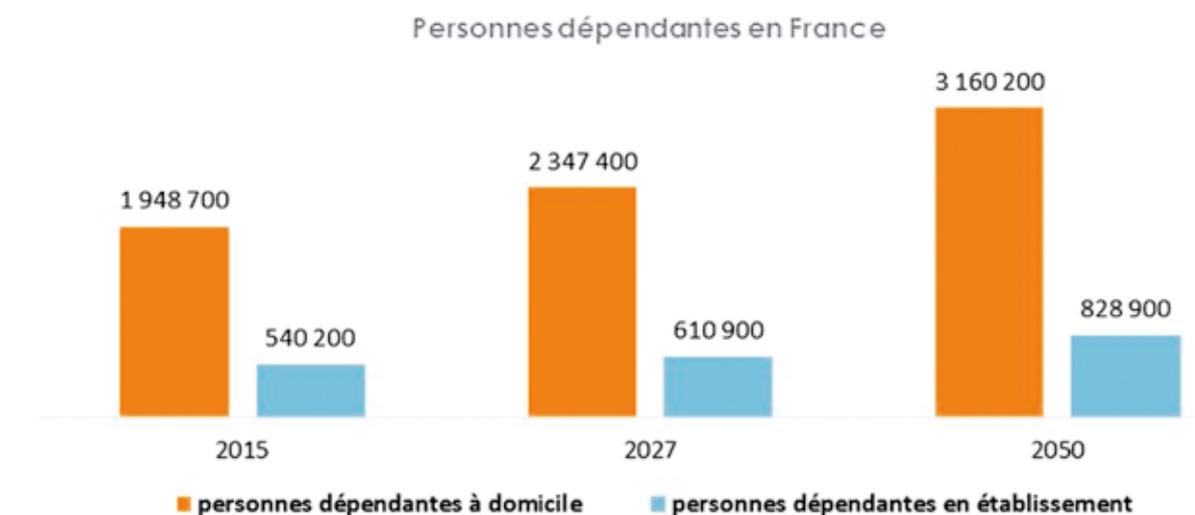
dantes les personnes des Gir 1 à 4, les Gir 5 et 6 regroupant celles qui le sont très peu ou pas du tout.

En 2015, la France comptait 2,5 millions de personnes âgées en perte d'autonomie, soit 15,3 % des personnes de 60 ans ou plus. Parmi elles, 700 000 seniors peuvent être considérés fortement dépendants. La perte d'autonomie touche essentiellement les seniors les plus âgés.

Ainsi 30,2 % des individus de 75 ans ou plus sont en perte d'autonomie, contre 6,6 % des individus âgés de 60 à 74 ans.

Il y avait en Aquitaine 1 743 600 seniors dont 331 200 dépendants. Il y avait en Dordogne 146 800 seniors dont 29 100 dépendants ■

La dépendance avenir :



Source : INSEE

Vers la création d'un cinquième risque ?

La création d'un "cinquième risque" a déjà été proposée par le gouvernement en 2008.

Considérant que les quatre branches de la sécurité sociale (maladie, accidents du travail, retraite, famille) ne pouvaient répondre au vieillisse-

ment de la population, ce projet devait permettre d'assurer la prise en charge de la dépendance en combinant un financement public au titre de la solidarité et la mise en place d'une assurance individuelle encouragée par des incitations fiscales. Le projet est resté

dans l'ombre mais semble renaître. Une concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales devrait être organisée prochainement afin de trouver des solutions de financement à mettre en place pour la prise en charge de ce nouveau risque d'ici 2024 ■

DOSSIER DÉPENDANCE

Bien vivre sa dépendance : Tableau des aides et des services

Nous vous proposons des tableaux qui recensent une grande partie de l'offre de soins et des aides diverses qui sont à la disposition des personnes dépendantes et en perte d'autonomie.

D'abord l'offre de soins, puis l'offre de services à domicile. Nous terminerons par l'hébergement quand malheureusement le maintien à domicile est impossible et par les organismes d'information où vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires. Nous avons essayé d'être le plus complet possible mais il était difficile de tout répertorier.

SERVICES	COORDONNEES	PRESTATIONS
COMMENT SE SOIGNER		
MEDECIN GENERALISTE	Saint-Privat-en-Périgord Saint-Aulaye - Ribérac – Aubeterre-sur-Dronne	Prescripteur - coordinateur
INFIRMIERE	Saint-Aulaye - Vanxains - Aubeterre-sur-Dronne	Soins infirmiers - soins spécifiques en partenariat avec l'HAD - toilettes
KINESITHERAPEUTE	Saint-Aulaye - Ribérac	Permet de diminuer l'apparition des troubles moteurs par des techniques de mobilisations et de renforts musculaires
PREVENTION SANTE	Saint-Aulaye - Ribérac 05.53.45.30.55	Consultations d'infirmières destinées aux plus de 65 ans pour dépister les fragilités et orienter vers les spécialistes de la santé, de façon à prolonger le maintien à domicile. (Service gratuit)
*NEUROPSYCHOLOGUE	Voir auprès du médecin généraliste	Evaluation des fonctions cognitives, aussi appelées fonctions mentales supérieures. Axées principalement sur l'évaluation des troubles neuropsychologiques notamment à l'aide de tests psychométriques.
*ERGOTHERAPEUTE		L'ergothérapeute est un spécialiste de la posture et de l'aménagement du domicile. Son expertise est particulièrement utile dans les situations de handicap à domicile.
GERIATRE		Médecin spécialiste des personnes âgées. Evalue entre autres les troubles de la mémoire.
SSIAD	Saint-Aulaye : 05.53.91.27.58 Ribérac : 06.47.03.37.19	Service de Soins Infirmiers A Domicile. Soins infirmiers et hygiène générale auprès des personnes âgées, malades et/ou dépendantes
HAD	Périgueux : 05.53.45.26.02	Hospitalisation A Domicile. Soins médicaux et paramédicaux lourds, complexes, continus et coordonnés.
SOINS PALLIATIFS	Equipe mobile de Périgueux 05.53.45.26.02	Accompagnement des personnes en fin de vie, composé de médecins, psychologues et infirmières.
CENTRE DE REEDUCATION	CHICRDD Saint-Aulaye : 05.53.92.43.00 LA LANDE Annesse-et-Beaulieu : 05.53.02.55.55	Accompagne les personnes vers l'autonomie grâce à une prise en charge pluridisciplinaire et une coordination des soins.
**ACCUEIL DE JOUR THERAPEUTIQUE	Saint-Aulaye : 05.53.92.47.75 Ribérac : 05.53.92.55.55	Accueille pour 1/2 journée voire plus les personnes en perte d'autonomie pour un accompagnement individualisé (animation, apprentissage). Permet un répit aux aidants

*Pas de prise en charge de l'assurance maladie sauf cas particulier
** Aide APA possible

DOSSIER DÉPENDANCE

SERVICES	COORDONNEES	PRESTATIONS
COMMENT SE FAIRE AIDER DANS LE QUOTIDIEN		
Aides financières : APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ARDH (Aide au retour à domicile après hospitalisation) – APL-ASL-ALF-ANAH PIG SOLIHA- Caisses de retraites - Caisses complémentaires		
AIDES MENAGERES	Soit en emploi direct Soit à l'aide d'un prestataire de service. Ex : ADMR Saint-Aulaye : 05 53 90 87 37	Assurent une aide régulière pour les tâches ménagères
PORTAGE REPAS	CDC St-Aulaye : 05 53 91 86 37	Livraison des repas à domicile
TELEASSISTANCE	Ex : Cassiopea Périgueux : 05.53.53.54.54 (partenaire de la mairie qui finance une partie de la prestation)	Système électronique relié à un centre opérateur destiné à apporter assistance aux personnes âgées vivant à leur domicile, en cas de chute ou d'accident
ANAH	05.53.45.56.00	Agence Nationale de l'Habitat - Aide à l'aménagement du logement. En partenariat avec SOLIHA et le PIG

Offre d'hébergement

HEBERGEMENTS		
Aides financières : APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ASH (Aide sociale à l'hébergement) APL- Caisses de retraites - Caisses complémentaires		
USLD	CHICRDD site de Ribérac 05 53 92 55 55	Unité de Soins Longue Durée. Structure hospitalière pour personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	CHICRDD site Meynardie : 05 53 92 48 00	Accueille pour une 1 journée, voire plus, les personnes en perte d'autonomie, afin d'accompagner les aidants ou d'habituer progressivement les personnes âgées à un hébergement définitif.
FAMILLES D'ACCUEIL	Festalemps : 05 53 90 49 46 Parcouil : 05 53 91 25 69	Hébergement dans une famille titulaire d'un agrément
RPA	Ribérac : 05 53 90 28 40	Résidence pour Personnes Agées. Accueille les personnes autonomes, voire en perte d'autonomie partielle.
EHPAD	Meynardie : 05 53 92 48 00 Saint-Aulaye : 05 53 92 43 00 Ribérac : 05 53 92 55 55 La Roche Chalais : 05 53 91 41 30	Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes. Accompagne les personnes fragiles et vulnérables avec prise en charge globale (hébergement, restauration, soins, animation)
OU S'INFORMER		
PTA 24 - SOLIDAGE	0.809.109.109 (prix d'un appel local)	Accompagne les professionnels et la population face aux enjeux des maladies chroniques et de la perte d'autonomie (particulièrement les cas complexes).
CCAS - CIAS	Mairie de Saint-Privat-en-Périgord : 05.53.91.22.87 (vous orientera vers le service adéquat)	Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale. Remédie aux situations de précarité ou de difficultés sociales, d'exclusion (aide alimentaire). Aides au logement
SOLIHA - ANAH - PIG	SOLIHA : 05 53 06 81 20 ANAH : 05 53 45 56 00 PIG : 06 43 86 71 36	Accompagnement des personnes au projet d'adaptation ou d'amélioration du logement
ASSISTANTE SOCIALE	Saint-Aulaye : 05 53 02 06 70	Orienté, aide les personnes à accéder aux soins, aux aides financières, à connaître leurs droits, à établir les dossiers d'aides etc....

1) L'APA à domicile ou en foyer d'accueil chez un accueillant familial

Elle sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour permettre aux personnes âgées de rester à domicile.

Elle est versée par les services du département. En voici les modalités :

Vous devez être âgé d'au moins 60 ans et dans une situation de perte d'autonomie (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante). La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille Aggir.

Cette grille définit plusieurs degrés de perte d'autonomie, allant du Gir 1 (perte d'autonomie la plus forte) au Gir 6 (perte d'autonomie la plus faible). Seules les personnes relevant des Gir 1, 2, 3 ou 4 peuvent percevoir l'APA.

L'APA n'est pas cumulable avec l'allocation simple d'aide sociale, avec l'aide financière pour rémunérer une aide à domicile, avec la PCH et la majoration tierce personne ni avec la PC RTP.

Vous devez d'abord vous procurer un dossier de demande d'APA à la mairie. Une liste des pièces à fournir vous sera remise. Vous l'adressez au département qui le valide. Ensuite,



un professionnel de l'équipe médico-sociale (EMS) de votre département se déplace à votre domicile. Lors de cette visite, il apprécie votre degré de perte d'autonomie sur la base de la grille Aggir et il évalue votre situation, ainsi que vos besoins. Ce professionnel peut également évaluer la situation et les besoins de vos proches aidants.

■ **Si, à la fin de l'instruction, vous êtes classé en Gir 5 ou 6** de la grille Aggir, vous ne pouvez pas bénéficier de l'APA à domicile. Vous pouvez alors demander une aide auprès de votre caisse de retraite

■ **Si, à l'issue de l'instruction, vous êtes classé en Gir 1, 2, 3 ou 4** de la grille Aggir, le professionnel de l'EMS vous propose un plan d'aide. Ce plan d'aide peut prévoir, par exemple : la rémunération d'une aide-ménagère,

un portage de repas, des mesures d'adaptation du logement, de l'accueil temporaire...

Le montant de l'APA que vous recevrez pourra couvrir en totalité ou en partie les aides prévues dans le plan d'aide. Son montant ne peut pas dépasser un montant mensuel maximum (Ex : 1742,34€ pour Gir 1 et 674,27€ pour GIR 4).

Il n'y a pas de conditions de ressources à respecter pour bénéficier de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). En revanche, le montant attribué dépend du niveau de vos revenus. Au-delà d'un certain niveau de revenus, une participation progressive vous sera demandée. Vous devez déclarer au département le (ou les) salarié(s) embauché(s) ou le service d'aide à domicile auquel vous avez recours. Vous devez également signaler tout changement ultérieur de situation et demander une réévaluation de vos besoins.

Récupération sur succession : Après décès du bénéficiaire, l'APA n'est pas récupérable sur la succession, ni auprès d'un légataire, d'un donataire, ou d'un bénéficiaire de contrat d'assurance-vie ■

2) APA en EHPAD

(Etablissement de capacité minimum d'hébergement de 25 personnes)

Ce qui change : c'est l'établissement qui effectuera l'évaluation de votre dépendance.

Si vous êtes entre GIR 1 et GIR 4, son montant sera égal au montant du tarif en vigueur dans l'établissement.

Elle est versée directement à l'établissement sauf une part minimale (96€) laissée à votre disposition.

L'APA en EHPAD est cumulable avec l'APL pour les EHPAD conventionnés et avec l'ASL pour les non conventionnés ■

L'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement)

L' aide sociale à l'hébergement n'est pas vraiment une aide à la dépendance car elle ne tient pas compte de la perte d'autonomie. Elle sert à aider les personnes âgées à payer l'hébergement en maison de retraite (EHPAD), en famille d'accueil, en long séjour, ou en résidence autonomie. Elle vient en complément des ressources de la personne âgée et des obligés alimentaires pour régler les frais.

Voici les règles d'attribution de l'ASH en EHPAD (+ USLD + résidence autonomie) et en famille d'accueil :

■ 1) ASH en EHPAD, en USLD ou en résidence autonomie

Pour demander l'ASH, il faut avoir plus de 65 ans (ou plus de 60 ans si on est reconnu inapte au travail) et avoir des ressources inférieures au montant des frais de l'hébergement. Pour que l'ASH soit accordée, les établissements doivent disposer de places habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'ASH est versée par le département. Les services du département fixent le montant de l'ASH en fonction des

ressources de la personne âgée, de la personne avec laquelle elle vit en couple, de ses obligés alimentaires (enfants, petits-enfants, gendre ou belle fille).

La personne âgée bénéficiant de l'ASH doit reverser 90 % de ses revenus (allocation logement comprise) à l'établissement. Les 10 % restants sont laissés à sa disposition. Cette somme doit être d'au minimum 108 € par mois. De la même façon, si la personne âgée est bénéficiaire de l'ASH et que la personne avec laquelle elle vit en couple reste à domicile, une somme minimale lui est automatiquement laissée pour vivre. Cette somme est de 903,20 € par mois.

Les sommes versées par le département sont récupérables du vivant et au décès de la personne âgée. Le département peut récupérer ces sommes sur la succession de la personne âgée, sur donation faite dans les 10 ans ayant précédé la demande d'ASH ou après celle-ci et si la situation financière de la personne âgée s'améliore (en cas d'héritage par exemple).



■ 2) ASH chez un accueillant familial

Pour percevoir l'ASH, il faut remplir les mêmes conditions qu'en EHPAD.

L'accueillant familial doit être agréé par le département. Les sommes sont récupérables dans les mêmes conditions.

Seule différence : le montant laissé à la disposition de la personne âgée doit inclure : une somme minimale de 108€ + les cotisations URSSAF + l'assurance responsabilité civile + les frais d'habillement et la mutuelle ■



Aide au logement

■ Si vous êtes locataire

- **APL** : Si vous êtes locataire, vous pouvez prétendre à l'APL (Aide Personnalisée au Logement). Elle est soumise à condition de ressources. A noter qu'elle peut également être versée aux accédants à la propriété si vous remboursez un prêt conventionné. L'APL peut être versée en EHPAD, USLD et résidence auto-nomie et en accueil familial.

- **ASL** : l'Allocation Logement Social est soumise à condition de ressources. Elle est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au

logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale.

- **ALF** : Réserve essentiellement aux familles. Elle peut être versée sous conditions si vous avez à charge un ascendant de plus de 65 ans ou de 60 ans inapte au travail.

■ Si vous êtes propriétaire

- **ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat) pour les propriétaires occupants : Aides financières sous conditions pour travaux à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des

collectivités territoriales pour des opérations programmées (OPAH et PIG).

Les axes d'intervention de cette agence sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la lutte contre la précarité, l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées et le traitement des copropriétés en difficulté.

Afin de financer la réhabilitation des logements privés avec les aides de l'ANAH, les collectivités territoriales s'appuient sur des *opérateurs experts* comme SOLIHA ■

LES BRITANNIQUES EN AQUITAINE



La présence des Britanniques en France résulte des mouvements migratoires intervenus depuis la fin du XXe siècle.

La France est le deuxième pays d'Europe, après l'Espagne, à accueillir le plus de britanniques. Ils arrivent en quatrième position des ressortissants européens résidants sur le territoire français, loin derrière les Portugais, les Italiens et les Espagnols dont l'immigration est beaucoup plus ancienne. Les nationalités nord-européennes, telles que les Belges, les Allemands ou les Néerlandais, sont moins représentées.

Lors du recensement de la population de 2016, l'Insee dénombre 148.300 Britanniques résidant en France. En dehors des résidents britanniques, les habitants du Royaume-Uni sont nombreux à choisir la France comme destination touristique pour leurs vacances et constituent l'une des principales fréquentations touristiques étrangères. Ils résident soit dans leur propre résidence secondaire ou en hébergement de tourisme. Ils possèdent 86.000 résidences secondaires et sont ainsi les plus nombreux parmi les propriétaires venant de l'étranger.

■ **Parmi les régions françaises, la Nouvelle Aquitaine** est une terre d'accueil pour les Britanniques. Au recensement de la population de 1990, on comptabilisait 5.700 britanniques ; vingt-six ans plus tard leur nombre dépasse 39.000 individus. Leur venue s'est surtout accélérée à partir de 1999 jusqu'en 2006, où l'on recense plus de 31.000 personnes habitant dans la région. Ce phénomène d'amplification s'explique par l'ouverture dans les années 2000 de lignes aériennes à bas coûts au départ de petits aéroports régionaux tels Limoges et Bergerac.

■ **En Nouvelle Aquitaine, la Dordogne**, riche en patrimoine d'art et de culture, est de loin le département qui attire le plus de Britanniques. Au recensement de la population de 2016, on en comptabilise 7.100 qui représentent 18% de l'ensemble des ressortissants britanniques résidant en Nouvelle Aquitaine. On constate, comme pour la France ou pour la région, une accélération de leurs arrivées entre 1999 et 2006. Sur cette période leur nombre est passé de 2.800 personnes à plus de 6000. En Dordogne, département aux multiples facettes, le Périgord Vert, véritable écrin de verdure vallonné et sillonné par de nombreux cours d'eau est le pays privilégié des Britanniques, dont la communauté la plus importante réside dans le bassin de vie* de Ribérac.

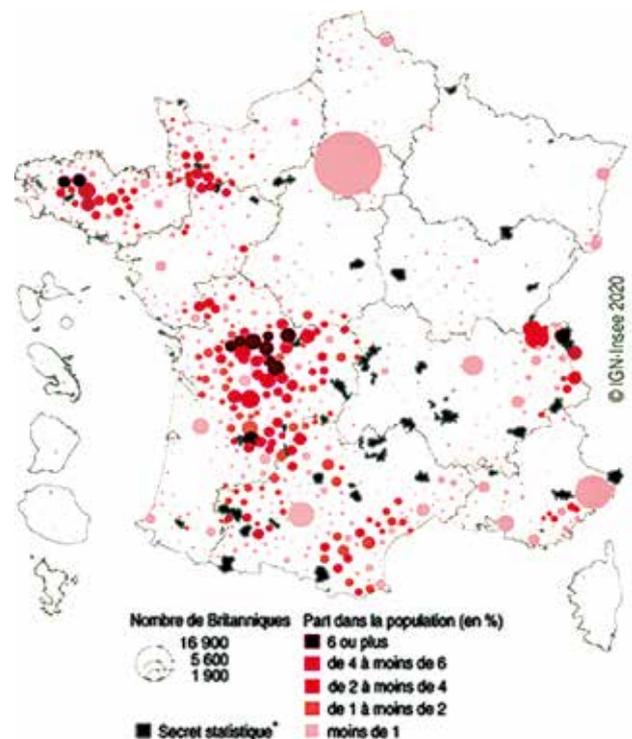
■ **Ribérac :**
En 2016, 17% des ressortissants britanniques installés en Dordogne résident dans ce territoire et représentent 5% de la population de ce département. Ils participent à la vie des villages et contribuent bien souvent à soutenir l'activité des commerces où à consolider les effectifs scolaires dans les communes qui accueillent des familles. A l'image de la France, ils sont majoritairement retraités, sans enfants, bien souvent leur choix de vie se fait à deux, 60% sont en couple, avec un conjoint britannique pour 86% d'entre eux. Les ressortissants

britanniques sont quasiment tous propriétaires de leur résidence principale.

■ Les Britanniques et le Brexit :

Le Brexit pourrait inciter une partie des Britanniques expatriés à demander la nationalité française. En 2016, 22.800 personnes habitant en France, nées de nationalité britannique, possèdent la nationalité française. A partir du 1er janvier 2021 (ou du 1er juillet 2021 pour les ressortissants britanniques déjà installés en France), les dispositions de droit commun s'appliqueront et la détention d'un titre de séjour sera nécessaire pour s'installer en France

■ Répartition et part des britanniques dans la population par bassin de vie en 2016 :



Source : Insee, recensement de la population 2016

Cette nouvelle rubrique n'a pas d'autre prétention que celle de fixer la mémoire de nos communes et pour cela nous allons à la rencontre de nos aînés afin qu'ils nous racontent leurs souvenirs et nous donnent ainsi une image d'un temps que nous n'avons pas connu. Les propos que vous allez découvrir n'engagent que leurs auteurs et ne sont qu'une facette du miroir du passé. Merci à eux pour cette générosité.



Extraits d'un échange avec : Mme Marthe CONSTANT

C'est dans sa maison actuelle, située au bord de la départementale, que nous avons rencontré Mme Constant. Nous sommes accueillis chaleureusement dans la pièce de vie, guidés par une de ses filles. Elle s'est levée à notre entrée et elle tient dans la main un article du Sud-Ouest dont le titre est éloquent :

« La doyenne des greffées d'Aquitaine ».

« J'ai été greffée d'un rein à 39 ans, en 74... J'ai passé deux ans à la dialyse...trois fois par semaine... ça durait environ 10h. Heureusement il y avait un centre à Périgueux.

Certains malades venaient de très loin... Je ne pouvais plus travailler... J'avais un régime très strict... Et, en pleine nuit, ils sont venus me chercher, il y avait un greffon compatible... J'ai été opérée à Bordeaux. »

Mme Constant a eu les honneurs de la presse en 1979.

« Je suis née en 35, j'ai le Baccalauréat. J'ai suivi des études de « maths élem » (mathématiques élémentaires). J'ai dû abandonner mes études... J'ai travaillé comme secrétaire de M.BONDIEU, à VANXAINS. C'était une entreprise qui réparait les tracteurs « Société Française »... Puis à RIBERAC, chez ALBANY qui s'appelait POSTILLON avant, dans une entreprise de feutres pour papeterie.

(Elle y a rencontré son mari qui était régleur de machines à tisser) J'étais facturière... J'ai rédigé des factures en Anglais, pour l'Inde... Après la greffe, j'ai pris un emploi de secrétaire de mairie à St PRIVAT des prés, en 76, je crois... C'était M. Valentin qui était maire et Conseiller Général... Il avait une petite épicerie au village... Je me souviens quand il a fallu que j'aïlle dans les étables pour relever les numéros aux oreilles des vaches. C'était les agriculteurs qui devaient le faire, mais certains ne savaient pas comment remplir les papiers... A l'époque on distribuait du lait à certaines familles... Je suis allée porter du lait... »

La conversation se poursuit sans fil conducteur, mais nous prenons plaisir à écouter et notre hôte prend plaisir à raconter.

« Je suis née ici (à la Maleyssie), ma mère est morte j'avais 22 mois... Plus tard je suis partie à CHASSAIGNES, chez ma tante si je peux dire... celle que je dis ma tante... Mes grands-parents avaient des enfants de l'assistance...

Alors (ma tante) elle est arrivée dans une boîte à chaussures, la pauvre, elle était pas grande, chez mes grands-parents et ils l'ont élevée et l'ont prise comme leur fille, eux.... Mes grands-parents étaient agriculteurs aux MALEYSSIES (le Maleyssie, suivant les cartes), ils prenaient des terres en location. Mon père c'était monsieur Philippe MAROY (qui était veuf et avait eu deux enfants ; Gilbert 1924/1926 et Guy 1920/2002)...quand ma mère m'a eu, mais comme elle n'était pas divorcée (son mari avait quitté le foyer), j'ai porté le nom de GASSION J'avais trois demi-frères du côté de ma mère. L'un était marchand de bestiaux à Ribérac (Ader), l'autre était boucher à PARIS (Marcel). C'est le plus jeune (Marc), celui qui était dans la résistance qui s'est occupé de moi au début. (Il est décédé d'un accident de voiture en 1945, à l'âge de 20 ans. Il rentrait de permission)

Ma tante que j'ai appelée ma mère m'a d'ailleurs adoptée. Alors on vivait à la Moulinasse... Il y a un étang, ils se faisaient l'électricité eux-mêmes... et alors les soirs mon père (adoptif) me disait « Va ouvrir ! ». Alors il y avait un volant qui était trois fois plus haut que moi... Le matin il fallait vite refermer...

Pour l'époque, je trouve extraordinaire que vous ayez pu faire des études

« Je suis allée au lycée, sept ans interne...J'ai passé le bac...

La première épreuve était à PERIGUEUX et la seconde à BORDEAUX ...j'étais en Mathématiques élémentaires, je suis allée une journée passer l'examen à BORDEAUX. J'étais au lycée de filles à PERIGUEUX. La dernière année, comme j'étais en Mathématiques/Élémentaires. Il n'y avait pas assez de professeurs qui faisaient cette série, on était cinq filles, le matin on allait au lycée de garçons, on prenait les cours et le soir on rentrait coucher à l'internat des filles. Mes parents auraient voulu que je sois institutrice...Moi j'aurais aimé être professeur. Ma mère est décédée très vite après, alors j'ai trouvé une place à VANXAINS... La MOULINASSE était très connue pendant la guerre. Il y avait pas de bal (pour occuper la jeunesse)...Tous les jeunes venaient pour se baigner...Ils se rassemblaient.

Et puis il y a eu le passage clandestin...la ligne de démarcation...Il y avait deux filles et un gars de RIBERAC qui venaient et les gens (ceux qui voulaient passer la ligne de démarcation) se rassemblaient chez nous et le soir ils s'en allaient... Il y avait des gens de partout...Les Gendarmes venaient, ils étaient à cheval à l'époque...La patrouille allemande venait le matin chercher du grain ou à manger...Après c'était le maquis qui arrivait pour chercher pareil...On avait peur qu'ils se rencontrent... Moi j'étais gamine... A la MOULINASSE on avait hébergé les chevaux des haras de RIBERAC...On avait beaucoup de bâtiments... (Monsieur Patrice ROLLI, écrivain, a publié plusieurs ouvrages sur la période de la seconde Guerre Mondiale dont certains événements se sont déroulés dans la région.)

Vous avez connu la création des musées ?

« L'origine du musée des outils. C'est M. et Mme LABBE,

ils étaient de Bordeaux... Ils avaient une maison dans la Double... Ils collectionnaient les objets anciens... Quand ils ont repris leur collection il a fallu tout recommencer... La grosse meule en pierre elle y est plus à côté de la fontaine ? On était allé la chercher du côté de St-André-de-Double.



Avec mon mari, nous sommes allés chercher chez les gens des outils... Avec M.DUPOUY, le maire, et d'autres personnes... C'était plein, les vieux outils... il avait fallu qu'on sorte (le lieu choisi a été entièrement vidé)... C'était le garage au corbillard, on avait tout déménagé... Le curé avait perdu son confessionnal portatif... c'était l'époque du curé MASSIP... Il y avait aussi les maquettes. Un jour un monsieur de RIBERAC (le Dr Nicolas) est venu nous demander si nous avions une salle pour exposer ses maquettes. Nous avons reçu des cars entiers pour la visite des musées.

Après un entretien d'une heure, nous prenons congé de Mme Marthe Constant ■

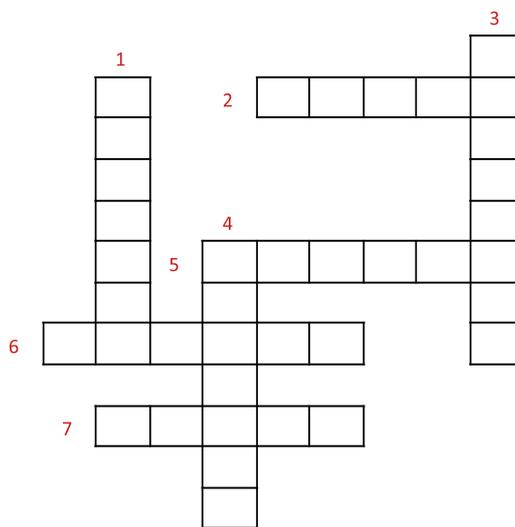
Pour celles et ceux qui souhaiteraient témoigner sur leur passé et ainsi participer à la collecte de nos mémoires, vous pouvez contacter M. Alain LUCOT au 06 86 90 70 55 ou M. Dominique RABOISSON au 06 71 27 86 05



MOTS CROISÉS

Les mots à trouver sont en occitan :

- 1) Proie nuisible
- 2) Court après les facteurs
- 3) C'est la saison
- 4) Petit groupe de maisons
- 5) Provoque des embouteillages
- 6) Dans la cour d'école
- 7) Son "Chez soi"



LA VIE ASSOCIATIVE

■ **"L'Amicale Laïque** a mis en suspend ses manifestations depuis le mois mars. La soirée théâtre avec la troupe *Népomucen* n'a pas pu avoir lieu cette année mais la troupe nous a promis de venir en 2021 nous présenter sa nouvelle pièce. Nous n'avons pas pu organiser nos bourses aux affaires, principales sources de nos bénéfécies. Les activités que nous devions financer pour l'école ayant été aussi annulées, les comptes n'ont pas été impactés par la crise sanitaire.

Le bilan de l'année 2019-2020 est positif. La bourse aux affaires de novembre a été un succès avec un nombre de déposants et d'acheteurs en hausse. Nous avons ainsi financé des cadeaux de Noël aux enfants de l'école. Le marché de Noël tenu lors de l'Arbre de Noël de la Commune a plu lui aussi : les objets fabriqués par les enfants et les bénévoles ont trouvé preneur.

Nous tenons à remercier la Commune pour son soutien ainsi que les personnes qui nous font régulièrement des dons. Je remercie tous les bénévoles de l'Amicale pour leur disponibilité et leur bonne humeur. Les week-ends passés ensemble lors des bourses sont des moments de partage et de convivialité. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre. La prochaine animation prévue (si la crise que nous traversons nous le permet) est le marché de Noël lors de l'Arbre de Noël de la Commune le dimanche 13 décembre à la salle des fêtes de Saint-Privat. Nous allons donc bientôt nous remettre au travail pour vous proposer des décorations de Noël, des idées cadeaux... Cette année aura été une année blanche pour le bien de tous et nous espérons vous retrouver nombreux lors de nos prochaines manifestations"

Annie GILLARDEAU, Présidente.

■ **"Le Comité des fêtes de St-Antoine** a été contraint de ne faire aucune manifestation en raison des mesures sanitaires. Nous espérons que les choses vont s'améliorer et que nous pourrons nous retrouver prochainement.

■ **"L'Association du Tennis club de St-Privat** avait programmé la troisième édition du *SAINTE PRIVAT TRAIL* prévue le dimanche 21 Juin 2020.

Le dossier avait été accepté par la Commission Départementale Running et déposé en mairie.

Ce trail proposait une course de 11 km et 20 km sillonnant sur l'ensemble de la commune. Cette année le 11 km faisait partie de l'épreuve challenge "*Courir en Dordogne*".

Les parcours étaient accessibles également aux marcheurs et la course enfants, reconduite. Comme toutes les autres manifestations, il a fallu annuler cette rencontre sportive pour les raisons sanitaires connues de tous.

Les inscriptions 2021 sont déjà closes et comme la situation sanitaire ne s'améliore pas vraiment et que les contraintes de sécurité sont très lourdes, nous n'avons pas reformulé la demande pour l'année prochaine.

L'association tient à remercier chaleureusement les propriétaires qui nous ont donné l'autorisation de passage sur leurs terrains, tous les très nombreux bénévoles qui avaient répondu présents pour cette journée et tous ceux qui ont permis de tracer ces deux jolis parcours.

Grand merci à tous les aidants car le dossier est très lourd à monter ■



